Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260605-2026_46CM-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire
Date de la convocation : 01/06/2026 adressée par voie électronique le 01 juin 2026 et affichée en mairie le même jour
Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Présents : 13 ; Votants : 14
Étaient présents : MM. et Mmes Bernadette LETANOUX, Stéphane PRULHIÈRE, Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, M. Armel DENIS Fabien ALIX, Nadège LESSIRARD, Carmen MAUDET, Yannick DANIEL, Mathieu JEANNIN, Aglaé DE GRAAF.
Était absente : Mme Betty CADOT ayant donné procuration à Carmen MAUDET
Secrétaire de séance : Mme Brigitte NICOLAS

N°46-2026 : TARIFS COMMUNAUX :

Rapporteur : Mme Brigitte NICOLAS

Madame Brigitte NICOLAS explique aux conseillers qu'il est nécessaire de réviser les tarifs scolaires, en cours depuis septembre 2024 pour la cantine scolaire et en cours depuis septembre 2023 pour les tarifs la garderie ceci :
- pour faire face à l'augmentation des prix des repas livrés par la société Convivio ;
- pour tenir compte de l'augmentation des charges (énergie, charges salariales).

Il est donc proposé une augmentation de 4% des tarifs :

Tarifs de la cantine scolaire :
Pour les enfants :

Tranche 1	quotient familial de 0 à 1000€	1.00 €
Tranche 2	quotient familial de 1001€ à 1100€	3.40 €
Tranche 3	quotient familial de 1101€ et plus	4.00 €

Pour les enseignants et autres adultes accompagnateurs : Le prix est fixé à 6.10 €.
Pour le personnel communal de service : La gratuité est reconduite.

Tarifs de la garderie :

Garderie du matin (7h30 à 8h35) :	2.60 €
Garderie du soir (16h15 à 18h30) :	2.75 €
Garderie du matin et du soir (le même jour) :	4.10 €

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité :

APPROUVENT les tarifs de cantine et de garderie tels que présentés ci-dessus et applicables à compter du 01/09/2026

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

Le maire,
Bernadette LETANOUX

MAIRIE DE ST-BENOÎT-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine)